

par le conseil d'administration de la Compagnie.

e) Les dépenses de plus de \$100,000 doivent être approuvées par le gouverneur en conseil.

f) Les comptes et les opérations financières de la Compagnie sont vérifiés par l'auditeur général du Canada et l'auditeur de la province de Québec.

2. a) et b)—Toutes les recommandations du Conseil du Trésor visant des dépenses de plus de \$100,000 doivent être signées par le ministre du Commerce. Le ministre ne les signe pas à moins d'être convaincu non seulement qu'elles sont conformes au budget mais aussi qu'elles sont justifiées, et toutes les dispositions raisonnables ont été prises afin d'assurer l'économie nécessaire.

VERSEMENTS EN VERTU DE LA LOI SUR
L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE
DES PRAIRIES

Question n° 497—**M Rapp**:

1. Combien de fermiers a) en Saskatchewan, b) en Alberta, c) au Manitoba, ont reçu, sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, des paiements pour des récoltes entièrement ou partiellement perdues pendant l'année 1964?

2. Combien de demandes a) ont été écartées, ou b) combien ont fait l'objet d'un examen différé, dans chacune des circonscriptions suivantes: (i) The Battleford, (ii) Meadow Lake, (iii) Prince-Albert, (iv) MacKenzie?

3. Combien d'appels ont été logés par des fermiers lésés par un refus de paiement et dans combien de cas ces appels ont-ils été admis?

L'hon. Harry W. Hays (ministre de l'Agriculture): 1. a) 25,637; b) 12,784; c) 1,706.

2. a) (i) Aucune; (ii) une; (iii) aucune; (iv) aucune. b) (i) Aucune; (ii) aucune; (iii) aucune; (iv) aucune.

3. Dix-sept cultivateurs ont fait appel à la Commission de révision pour cause de défaut de paiement. Cinq appels ont été admis et sept sont en suspens en attendant une décision de la Commission.

DÉMISSIONS À LA COMMISSION
DU CENTENAIRE

Question n° 504—**M. Mather**:

Combien d'employés ont quitté la Commission du centenaire du Canada durant les trois derniers mois?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Deux.

L'EXPÉDITION DU COURRIER DE HAMILTON
À TORONTO

Question n° 514—**M. Howe (Hamilton-Sud):**

1. A quelles heures chaque jour expédie-t-on le courrier de première classe d'Hamilton à Toronto?

2. A quelles heures chaque jour expédie-t-on le courrier de deuxième classe d'Hamilton à Toronto?

3. A quelles heures chaque jour expédie-t-on par exprès le courrier d'Hamilton à Toronto?

4. Y a-t-il eu des changements apportés à cet horaire au cours des deux dernières années et, dans le cas de l'affirmative, quels ont été ces changements et pour quelle raison les a-t-on faits?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. René Tremblay (ministre des Postes): 1, 2 et 3. Le courrier de toutes les classes, y compris les objets par exprès, est expédié quotidiennement d'Hamilton à Toronto aux heures suivantes (h.a.e.): 12h50 a.m.; 7h a.m.; 6h45 p.m.; 9h10 p.m.; 10h50 p.m.

4. Oui, la suppression de trains et une importante réorganisation des services de transport du courrier dans la péninsule du Niagara ont amené des changements dans les horaires actuels et la suppression des dépêches quotidiennes d'Hamilton à Toronto aux heures suivantes (h.a.e.): 12h15 p.m.; 3h15 p.m.; 7h20 p.m.; 8h45 p.m.

(Français)

REVISION DES CONTRATS DES PARTICIPANTS
À L'EXPO '67

Question n° 518—**L'hon. M. Martineau**:

1. A-t-on invité les représentants nationaux de quelque 30 gouvernements qui participent à l'Expo '67 à signer un contrat révisé?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison ces représentants sont-ils invités à signer un tel contrat révisé?

3. Quand les participants de l'Expo '67 doivent-ils signer, relativement à leur participation, des instruments irrévocables?

4. Combien de pays ont été invités à participer à l'Expo '67 et combien ont jusqu'ici accepté cette invitation?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): 1. La version originale du contrat de participation courant a été soumise en avril 1965 à une commission du Bureau international des expositions. On a alors suggéré à la compagnie de supprimer dans ladite version les dispositions présentées sous forme de réglementation et de les incorporer à plusieurs séries d'articles spéciaux que le BIE a prévus dans son règlement général. Cette suggestion a été acceptée et le contrat révisé en conséquence.

2. Voir paragraphe 1.

3. Certains pays ont déjà signé le contrat courant et d'autres ont fixé la date de leur signature officielle. Le contrat a été remis à tous les gouvernements représentés par leurs délégués à l'assemblée plénière des commissaires généraux, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 22 mai. Ils ont exprimé le souhait unanime de signer un contrat avec l'accord préalable de leur gouvernement respectif et un minimum de retard. Même en l'absence d'un document contractuel signé, les gouvernements qui se sont déclarés participants travaillent aujourd'hui au projet de leur pavillon.

4. Cent trente-neuf pays ont été invités à participer à l'Expo '67. A ce jour, 51 pays y compris le Canada ont accepté; à noter aussi la participation des 10 provinces canadiennes, des villes de Paris et de Montréal ainsi que du Marché commun.